

# LES 1250 CANDIDATS UBOT PRETS A VOUS DEFENDRE !

5 Les 1250 candidats UBOT prêts à vous défendre !

12 Un vote rouge est un vote utile !

16 Salaires tous les secteurs

België-Belgique  
P.B.  
GENT X  
8/854

déposé:  
Gent X - P708470  
bulletin trimestriel  
édition spéciale 2008

éditeur responsable:  
Secr. Féd.: Frank Moreels  
Paardenmarkt 66  
2000 Anvers 1



**FGTB UBOT**

*Ensemble, on est plus fort*

visitez notre site web:  
[www.ubot-fgtb.be](http://www.ubot-fgtb.be)

Union Belge des Ouvriers du Transport

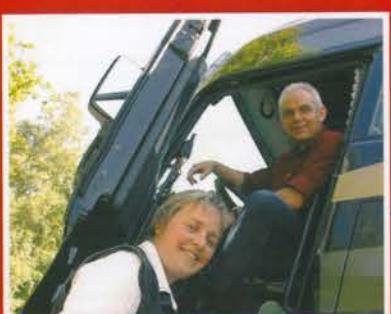
**enroute**

# L'HEURE EST AU CHANGEMENT VOTEZ UBOT

**5** Les 1250 candidats UBOT prêts à vous défendre !



**8** La province d'Anvers présente ses candidats UBOT aux élections sociales !



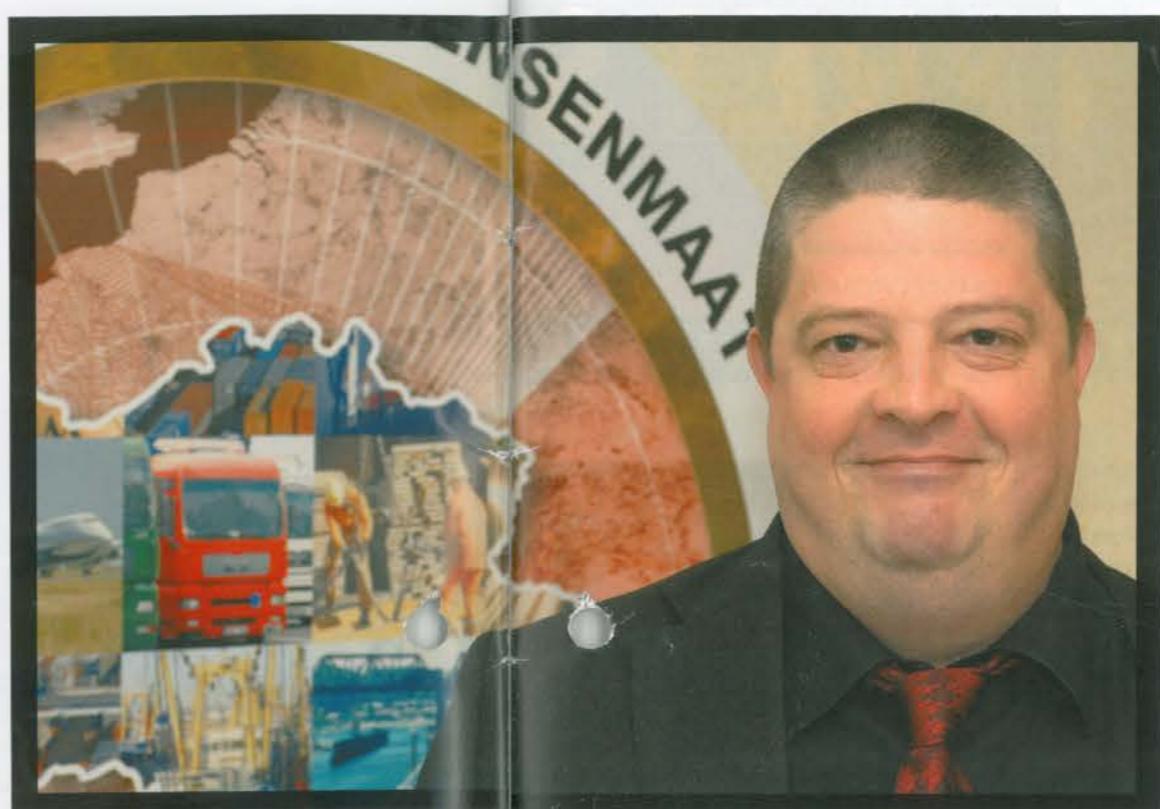
**12** Un vote rouge est un vote utile !

**16** Salaires tous les secteurs

Frank Moreels **rédaction**

Dinneke Fleerackers  
Tom Peeters  
Véronique De Roeck

Dinneke Fleerackers **photos**  
Véronique De Roeck  
iStock



Les travailleurs du secteur du transport et de la logistique en sont conscients. Il est temps de changer le fusil d'épaule dans le secteur. L'heure est au changement ! Sous peu, la plupart d'entre vous auront vraiment la possibilité de faire changer les choses. En effet, les élections sociales s'approchent et un vote pour l'UBOT est un vote pour le changement. En votant pour la liste n° 1, vous pouvez faire bouger les choses. Car l'heure est au changement !

Dans cette édition, vous trouverez les témoignages de plusieurs militants de l'UBOT qui sont prêts à mettre les bouchées doubles. Des militants issus de différents secteurs qui sont fermement décidés à œuvrer à l'amélioration des conditions de (vie au) travail de leurs collègues. Lisez leurs témoignages qui traduisent la volonté de changement des 1.250 candidats qui défendront les couleurs de l'UBOT aux élections. 1.250 candidats qui veulent changer les choses !

Si la lecture de leurs témoignages vous donne des envies, n'hésitez pas un instant à contacter l'UBOT, car dans les petites entreprises dans lesquelles il n'y a pas d'élections, nous pouvons encore désigner des délégués syndicaux.

## Nos secteurs ne vont pas si mal, au contraire ...

Les secteurs du transport de marchandises, des autobus et des autocars, de la logistique se portent plutôt bien. Les marchés sont en pleine expansion, le nombre d'entreprises logistiques s'accroît, mais ni les chauffeurs ni les logisticiens n'obtiennent pas toujours leur part du gâteau. Le secteur est en expansion dans tout le pays, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. Le plan Marshall pour la Wallonie tout comme le plan Via pour la Flandre considèrent le secteur comme un pool de croissance.

Bien entendu, le patronat se lamente de la pénurie de chauffeurs. Ne fermons pas les yeux, il y a là un vrai problème. Mais la question est de savoir s'il n'y a pas urgence à améliorer le statut du chauffeur de camion pour augmenter l'attrait de la profession. A l'occasion des prochaines négociations sectorielles, l'UBOT exigera que les ouvriers du secteur obtiennent leur juste part du gâteau !

L'heure est au changement !

## Les renégats de la route ?

Les chauffeurs en ont marre. Ils sont confrontés à un manque de respect croissant à l'égard du chauffeur professionnel. Il ne peut se passer un accident de la circulation dans lequel est impliqué un bus ou un camion sans qu'ils soient matraqués de critiques. Ils sont traités comme s'ils étaient les renégats de la route. Pourtant, il a été démontré qu'un camion ou un car n'est impliqué que dans 15 à 20% des accidents mortels de la circulation. Bien sûr, une victime de la circulation est une victime de trop. Et nous devons continuer à rechercher des solutions aux problèmes qui se posent à ce niveau. Mais on ne le fait pas en accablant les chauffeurs de tous les péchés d'Israël.

L'heure est au changement ! L'heure est au respect !

Heureusement, du côté flamand, la ministre de la Mobilité semble avoir compris le problème. Elle a décidé d'impliquer les partenaires sociaux, organisations syndicales du secteur du transport comprises, à la discussion de son plan d'amélioration de la sécurité routière des camions. Lors de la table ronde qu'elle a organisée le 18 mars dernier, Kathleen Van Brempt nous a en effet promis d'associer les organisations syndicales à l'élaboration de sa politique. C'est de bon augure. Dans notre édition du mois de juin, nous y reviendrons et nous donnerons d'ailleurs la parole à la ministre.

## Leterme et les vols de nuit : le comble du cynisme !

Que «la bonne gouvernance» ne soit pas le point fort d'Yves Leterme, nous le savions depuis quelque temps déjà. Le gouvernement qu'il a formé est le résultat d'un accouplement aux fers. Ce gouvernement a concocté un accord de gouvernement on ne peut plus vague. Par la même occasion, Yves Leterme a plaidé pour l'interdiction totale des vols de nuit entre minuit et 4 heures du matin. Si cette interdiction devait devenir

# LES 1250 CANDIDATS UBOT PRETS A VOUS DEFENDRE !

réalité, ce serait le coup de grâce porté à DHL. Des milliers d'emplois seraient menacés de manière directe et indirecte. Annoncer sa volonté de créer 200.000 emplois et supprimer des emplois avant même d'avoir créé le premier, nous paraît un comble de cynisme !

L'heure est à une autre politique ! L'heure est au changement !

## L'Europe, un projet libéral ?

Qu'est-ce qui manque à l'Europe ? A l'évidence, le projet européen ne réussit pas à décoller sur le plan social.

Il suffit que les employeurs du secteur des autocars encerclent une fois le Parlement européen avec leurs bus et portent un badge disant «Un bus n'est pas un camion» pour que l'Europe envisage de réinstaurer la règle des douze jours dans le régime des temps de conduite et de repos, et ce sans la moindre compensation pour les chauffeurs ! Nous espérons que les parlementaires européens feront preuve d'une plus grande sagesse. Pourtant, l'UBOT ne refuse pas d'engager la discussion avec la fédération patronale. Nous pourrions accepter la réintroduction de la règle des douze jours dans le secteur des autocars de tourisme (mais uniquement dans ce secteur) à condition d'obtenir en échange des compensations pour les chauffeurs, à savoir un double équipage pour les voyages nocturnes avec relais obligatoires, la récupération du jour de repos «perdu» lorsque le chauffeur rentre chez lui et la rémunération de ce jour de repos.

Il appartient aux organisations syndicales et patronales de régler cette problématique dans le cadre de la concertation sociale. Et l'Europe doit laisser le règlement de cette question aux interlocuteurs sociaux européens. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet.

Autre point qui figure à l'agenda européen : le «libre» cabotage dans le transport de marchandises. Le cabotage est le transport de marchandises effectué par un transporteur belge dans un autre Etat membre aux conditions de travail et de salaire en vigueur en Belgique. Libéralisez le cabotage au plus vite, disent les conservateurs en Europe, libéralisez afin que les transporteurs polonois, roumains, estoniens, lituaniens, lettons puissent effectuer des missions de cabotage dans les autres Etats membres.

Ouvrez toute grande la porte de la libéralisation ! Voilà la volonté des libéraux qui semblent oublier qu'une telle politique ouvrira la porte au dumping social. Car tout le monde

sait que les chauffeurs de ces entreprises ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail et de salaire que leurs collègues belges.

Pour l'UBOT, il faut limiter le cabotage à une mission consécutive à un voyage international. Vous trouverez plus de détails sur notre position en la matière sur notre site internet. Espérons que l'Europe ne tombera pas dans le piège des libéraux !

L'heure est à une autre Europe ! Une Europe sociale ! L'heure est au changement.

## L'Europe, un projet libéral ?

Qu'est-ce qui manque à l'Europe ? A l'évidence, le projet européen ne réussit pas à décoller sur le plan social.

Il suffit que les employeurs du secteur des autocars encerclent une fois le Parlement européen avec leurs bus et portent un badge disant «Un bus n'est pas un camion» pour que l'Europe envisage de réinstaurer la règle des douze jours dans le régime des temps de conduite et de repos, et ce sans la moindre compensation pour les chauffeurs ! Nous espérons que les parlementaires européens feront preuve d'une plus grande sagesse. Pourtant, l'UBOT ne refuse pas d'engager la discussion avec la fédération patronale. Nous pourrions accepter la réintroduction de la règle des douze jours dans le secteur des autocars de tourisme (mais uniquement dans ce secteur) à condition d'obtenir en échange des compensations pour les chauffeurs, à savoir un double équipage pour les voyages nocturnes avec relais obligatoires, la récupération du jour de repos «perdu» lorsque le chauffeur rentre chez lui et la rémunération de ce jour de repos.

Il appartient aux organisations syndicales et patronales de régler cette problématique dans le cadre de la concertation sociale. Et l'Europe doit laisser le règlement de cette question aux interlocuteurs sociaux européens. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet.

Autre point qui figure à l'agenda européen : le «libre» cabotage dans le transport de marchandises. Le cabotage est le transport de marchandises effectué par un transporteur belge dans un autre Etat membre aux conditions de travail et de salaire en vigueur en Belgique. Libéralisez le cabotage au plus vite, disent les conservateurs en Europe, libéralisez afin que les transporteurs polonois, roumains, estoniens, lituaniens, lettons puissent effectuer des missions de cabotage dans les autres Etats membres.

Ouvrez toute grande la porte de la libéralisation ! Voilà la volonté des libéraux qui semblent oublier qu'une telle politique ouvrira la porte au dumping social. Car tout le monde

## Les salaires dans nos secteurs

A la fin de cette édition, vous trouverez un relevé des salaires dans les sous-secteurs. Des informations utiles devant vous permettre de vérifier votre fiche de paye et de contrôler si vous recevez ce à quoi vous avez droit. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à passer chez l'UBOT. Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous aider, aussi bien dans nos secrétariats et permanences que dans notre bureau mobile, entièrement équipé pour vérifier le calcul des salaires et les temps de conduite et de repos. Vous trouverez plus loin dans cette édition un bref compte rendu des pérégrinations de notre bureau mobile ainsi qu'un planning des endroits où vous pourrez nous trouver dans les semaines à venir. Tout le monde est le bienvenu !

Enfin, avec ce numéro, vous recevez un petit cadeau de l'UBOT. Tous les membres reçoivent un stick désodorisant pour accrocher dans leur voiture ou leur camion. De la sorte, vous travaillerez ou roulez toujours dans une ambiance de fraîcheur à la lavande qui vous fera rêver de vacances en Provence.

## L'heure est au changement !

Le temps du changement est venu. Les choses doivent changer.

Vous pouvez y contribuer en votant pour l'UBOT. Renforcez l'UBOT et forcez le changement dans votre secteur.

Votez rouge !

Votez FGTB !

Votez n° 1 !

Votez pour le changement !

Frank Moreels,  
Secrétaire fédéral.

## CHAUFFEUR DE TAXI UNE EXPERIENCE ENRICHISSANTE



Raymond Van Gastel est actif en tant que délégué UBOT depuis 1979. Il représente les travailleurs de la firme Antwerp Tax aussi bien au CE qu'au CPPT.

«Le secteur des taxis a toujours été un secteur très difficile dans lequel il n'est pas facile de développer une action syndicale. Même pour les patrons, c'est un secteur difficile. Il y a une grande rotation de personnel, ce qui complique encore plus la tâche des délégués et le contact avec leurs collègues travailleurs. De plus, c'est un métier qui s'exerce en grande partie dans la rue, pas au siège de la firme même.

Mais les délégués peuvent quand même jouer leur rôle en veillant à ce que les salaires soient payés correctement et à temps, que le matériel roulant soit en ordre, etc.

Les délégués dans une entreprise de taxi pourront peut-être réaliser moins de choses que dans une usine ou dans une multinationale, mais je peux quand même dire que j'ai toujours exercé mon mandat de délégué avec plaisir. Pour moi personnellement, mon mandat a été une expérience enrichissante qui m'a permis d'apprendre les choses de la vie.»

**En route :** Nous ajoutons qu'au début de l'année, Raymond a été le premier chauffeur de taxi belge à avoir reçu le diplôme d'honneur de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) à Genève en Suisse. Pour mériter ce diplôme, il faut exercer le métier de taximen depuis vingt ans ininterrompus, ne pas avoir eu d'accident tout au long de cette période, ne pas avoir écopé d'amende pendant cinq ans et compter au moins un million de kilomètres sur le kilométrique. Félicitations, Raymond !

## CHAUFFEUR

## UN COMBAT QUI VAUT LA PEINE !



Angelo Insisa vient juste de terminer sa journée de chauffeur chez Supertransport quand nous l'accostons pour cette petite interview.

Angelo Insisa vient juste de terminer sa journée de chauffeur chez Supertransport quand nous l'accostons pour cette petite interview.

## SECURITE



Christine Warrant, 37 ans, exerce le métier de préparatrice de commandes à la firme «Farnell In One», entreprise logistique établie à Grâce-Hollogne.

Christine Warrant, 37 ans, exerce le métier de préparatrice de commandes à la firme «Farnell In One», entreprise logistique établie à Grâce-Hollogne. C'est la première fois qu'elle est candidate aux élections sociales.

«La principale motivation de ma candidature est que je supporte mal l'injustice. Je veux donc me battre pour un meilleur respect des travailleurs dans notre secteur. Les principaux points d'attention auxquels je souhaite m'attacher sont l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement l'amélioration de la sécurité de nos postes de travail.»

Nombreux sont ceux qui pensent qu'il est impossible d'obtenir des résultats sans mener des actions syndicales dures, mais Christine souhaite réaliser ses projets par le dialogue et la concertation avec l'employeur, car elle est convaincue qu'une bonne entente et une bonne coopération avec la direction sont importantes et constituent la clé du succès.

«C'est la première fois que je suis candidat aux élections sociales. Ma famille est pourtant atteinte par la fièvre syndicale, ma maman est déléguée depuis de nombreuses années, pour la CSC il est vrai, mais la tradition syndicale est une réalité.

J'ai posé ma candidature aux élections sociales parce que je voudrais mettre mes 'compétences' au service de mes collègues. Je suis décidé à aider à améliorer les conditions de travail et de salaire chez Supertransport.

Je me rends parfaitement compte que les résultats du combat syndical ne sont pas proportionnels aux efforts que les militants doivent fournir. La gratitude n'est pas toujours la qualité la plus évidente. Mais je suis candidat parce que je sens que c'est un choix juste, parce que c'est un combat qui vaut la peine d'être mené !»

# LES 1250 CANDIDATS UBOT PRÉTS A VOUS DEFENDRE !

EN ROUTE

COLLABORATEUR LOGISTIQUE

## TROUVES : DES DELEGUES !

**Ambition :** «Les employés de DHL ont actuellement six jours de congé supplémentaires par an, les ouvriers n'en ont que deux. Mon objectif est d'obtenir le même nombre de jours pour les ouvriers que pour les employés.»

**Caractéristiques :** «Dans notre secteur, il faut être rompu à toutes les tâches, la flexibilité est une priorité pour l'employeur. Mais cette polyvalence et cette flexibilité doivent être rémunérées et intégrées dans une classification des fonctions. Mon but est aussi d'œuvrer à un cadre stable sur l'aéroport, mais il appartient aux hommes politiques de le permettre.»

**Candidat pourquoi ?** «Pour faire la différence». **Slogan ?** «Vis-à-vis des candidats jeunes : si vous n'avez pas peur, si vous avez le sens de l'initiative, votre place est chez nous, dans notre «maison». Vis-à-vis de tous les travailleurs : l'UBOT est le syndicat de tous. Une voix en faveur d'une couleur qui ne fait rien, est une voix perdue.»



**Nom :** Hicham Boushaba | **Entreprise :** DHL | **Carrière syndicale :** 12 ans | **Résultats :** Augmentations salariales, titres repas, régime des congés,...

DÉMÉNAGEMENTS

## BONNE ENTENTE



Mon Peeters et Jeff Meeusen ont tous les deux 59 ans et sont affiliés à la FGTB depuis plus de 40 ans. Ces deux délégués défendent les intérêts des travailleurs du Groupe Gosselin.

Jeff est chauffeur, il a commencé sa carrière syndicale comme délégué et a été élu pour la première fois il y a huit ans. Mon est magasinier en chef, s'est présenté pour la première fois il y a quatre ans et a été élu d'emblée.

Tous les deux, ils espèrent terminer la tête haute leur travail et leur action syndicale par un dernier mandat de délégué. En Route est

descendu sur place pour aller voir ce que ces deux délégués ont réalisé pendant leur mandat et quels sont leurs points d'attention pour les prochaines élections.

«La principale réalisation que nous avons obtenue est la classification des fonctions qui a fait qu'à quelques exceptions près, tous les ouvriers étaient satisfaits de la fonction et du barème dans lequel ils ont été classés. Grâce à une bonne collaboration avec la direction, qui nous a impliqués aux entretiens d'évaluation, nous avons réussi à coupler cette classification à une augmentation salariale, ce qui après évaluation positive a donné lieu à une augmentation conséquente pour la plupart des ouvriers. De plus, nous avons obtenu qu'outre les chauffeurs, tous les ouvriers logistiques obtiennent une prime supplémentaire.»

Une deuxième réalisation importante est l'assurance hospitalisation. Grâce aux bonnes re-

lations entre syndicat et employeur, chaque travailleur bénéficie désormais d'une assurance hospitalisation et grâce aux efforts de l'entreprise, les membres de la famille peuvent également en bénéficier à un tarif favorable. Qu'après de nombreuses années, chaque ouvrier dispose maintenant de vêtements de travail comme les déménageurs et les chauffeurs, est également le résultat du travail syndical de ces deux militants.

«Mais», ne manquent-ils pas de rappeler, «ce dont nous sommes le plus fiers, c'est que nous nous entendons fort bien avec les collaborateurs de l'UBOT et aussi avec la direction : depuis quelques années nous avons appris à nous écouter les uns et les autres, ce qui favorise la bonne entente.» L'histoire de Mon et de Jeff montre qu'un délégué syndical peut faire la différence, quel que soit son âge, qu'ils peuvent compter sur l'aide et le soutien de l'UBOT en cas de besoin et que les relations entre patron et travailleur peuvent faire un beau mariage. Ce qui ne signifie nullement que leur mission soit terminée, au contraire.

COLLABORATEUR LOGISTIQUE

## UN SALAIRE HONNÈTE POUR UN TRAVAIL HONNÈTE

Il se présente pour la première fois aux élections sociales. «Je suis candidat parce que je veux défendre mes collègues mais aussi parce que j'aimerais savoir comment fonctionne véritablement l'entreprise qui m'occupe.» Interrogé sur les thèmes qu'il aimerait réaliser une fois élu, il épingle les points suivants :

- Une augmentation des salaires : les prix de tous les produits augmentent, nos salaires ne suivent pas cette évolution, donc notre pouvoir d'achat baisse (certainement dans la logistique).
- L'amélioration de l'ambiance de travail.
- Une plus grande attention pour la problématique de la sécurité.
- Un système d'évaluation transparent et honnête, lié à une augmentation salariale convenable.
- La gratuité totale des vêtements de travail (ce qui n'est pas encore le cas actuellement).
- L'amélioration du régime des congés.
- De meilleures négociations conventionnelles.

Le slogan avec lequel il mène campagne : «Un salaire honnête pour un travail honnête».



**Stefan Peetermans, 37 ans, travaille depuis 1997 comme magasinier à la firme SKF à Tongres.**

COLLABORATEUR LOGISTIQUE

## TROUVES : DES DELEGUES !

«Du côté de l'employeur, il n'y avait aucune politique en matière de drogues et d'alcool ni a fortiori une politique d'accompagnement de ces personnes. Nous avons aussi dénoncé la passivité du patronat par rapport aux violences et aux discriminations sur le lieu de travail et nous avons réussi à organiser un dialogue qui permet de préparer le terrain pour trouver des solutions.»

**Nom :** Peter Vits | **Entreprise :** Aviapartner | **Carrière syndicale :** 12 ans | **Résultats ?** Nous pouvons dire que nous avons en partie «orienté» la politique d'Aviapartner.



**Candidat pourquoi ?** «Les ouvriers d'Aviapartner viennent de loin. L'UBOT représente enfin une force avec laquelle il faut compter. L'UBOT est unanime à formuler les problèmes et le mécontentement éventuel vis-à-vis du patron. Mais il est nécessaire d'optimiser la communication entre les différentes sections, en désignant un coordinateur au sein de l'UBOT par exemple, qui dispose du temps nécessaire pour s'occuper de ce travail, sans qu'il devienne un délégué permanent pour éviter qu'il ne perde le contact avec ses collègues travailleurs.»

**Am-bition ?** «Dans un nouveau mandat, je continuera à défendre les intérêts des travailleurs, aussi bien dans le domaine de la sécurité que sur le plan financier. Je continuera à m'opposer au travail intérimaire, mon objectif est de bannir complètement ce genre de contrats. Tout cela demande un engagement et une disponibilité de 24 heures sur 24 et de 7 jours sur 7. Heureusement, je peux compter sur le soutien d'une épouse compréhensive.»

Les points d'attention de nos deux délégués pour ces élections concernent la flexibilité croissante et l'érosion du pouvoir d'achat. Ils pensent spontanément à l'amélioration de l'intervention dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, au développement d'un deuxième pilier de pension, à l'augmentation du nombre de jours pour l'accueil d'urgence d'enfants malades, liée éventuellement à l'accueil parascolaire, et à l'extension de l'assurance hospitalisation. Autant de raisons pour Jeff et Mon de mettre une dernière fois les bouchées doubles pendant les quatre prochaines années. Car ce sont leurs dernières élections, et ils vont les gagner !

CHAUFFEUR DE BUS

## DU RESPECT !

Dans le passé, lorsqu'il était dans l'enseignement, il était militant actif de la CGSP. Comme il ne travaille que depuis trois ans dans cette firme, il n'a pas participé aux élections sociales précédentes. Pour le moment, il ne bénéficie donc pas de la protection du mandat de représentant au conseil d'entreprise/comité pour la prévention et la protection, ni de celle de délégué syndical. Il accomplit donc son action syndicale «à ses propres risques et périls». Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un délégué UBOT chez Kruger, entreprise qui a été pendant de nombreuses années un véritable bastion de la CSC. Ce qui ne facilite pas la mise sur pied d'une activité syndicale. Richard espère changer la situation après les élections sociales. Il figure en queue de liste pour le conseil d'entreprise et il explique pourquoi.

«Dans moins de trois ans, je prends ma retraite. Je n'ai donc pas l'intention d'être premier violon. Ce que j'entends faire, c'est renforcer le tissu social dans l'entreprise, renforcer la position de l'UBOT, rassembler les travailleurs et dénoncer les dysfonctionnements dans l'entreprise. Dans le cadre de la préparation des élections, j'ai joué mon rôle en amenant des candidats, aussi bien chez Kruger que chez l'entreprise sœur Mattheessen. J'ai contacté des collègues et réussi à les convaincre de se mettre sur la liste UBOT. Contacter des collègues, les accoster, les interroger, c'est un de mes points forts. Nous avons donc constitué une nouvelle équipe qui, je pense, fera le poids face à la CSC dans notre entreprise. La collaboration avec la CGSP dans le secteur des bus pourrait également porter ses fruits.

Chez nous, tout comme dans nos entreprises sœurs Mattheessen, Diana Cars, Van Mullem, Robbrecht et Waaslandia, il y a toute une série de problèmes au menu. Le calcul du salaire des chauffeurs devient de plus en plus compliqué et difficile à comprendre. Il faut d'urgence s'attaquer au problème des horaires qui doivent devenir plus réalistes. Il faut plus de formations, avec un apport actif des chauffeurs, et ne pas perdre de vue la formation permanente. Après les élections sociales, la nouvelle équipe de l'UBOT devra organiser l'accueil syndical des nouveaux travailleurs. Ce n'est donc certainement pas le travail qui manque ! Le fil rouge de l'action syndicale dans l'entreprise : du respect ! Du respect pour les passagers, pour l'employeur, mais surtout pour le chauffeur !»



**Richard Seidel, ne travaille que depuis cinq ans dans le secteur des autobus, dont trois ans à la firme Kruger à Lier.**

# LA PROVINCE D'ANVERS PRÉSENTE SES CANDIDATS UBOT AUX ÉLECTIONS SOCIALES!

en route

Samedi 15 mars 2008. Neuf heures du matin. Un calme parfait plane encore sur le «Paardenmarkt» à Anvers. Pourtant, à hauteur du numéro 66, où est situé le siège de l'UBOT, il règne une activité fébrile. Le bureau mobile de l'UBOT se trouve devant le bâtiment et les militants enjoués pénètrent dans la grande salle du congrès de l'UBOT. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le congrès de l'UBOT qui se réunit, c'est la journée des candidats UBOT de la province d'Anvers.

Les candidats aux élections sociales venant d'entreprises d'Anvers, de Malines, de Cam-pine et du Waasland se réunissent à Anvers. Pour discuter campagne et stratégie, pour faire la connaissance de candidats d'autres entreprises et échanger conseils et astuces. Mais aussi pour écouter les expériences des «vieux de la vieille», ces vieux briscards qui développent depuis des années une action syndicale efficace dans leurs entreprises : regardez, écoutez, apprenez ! Et puis, il y a ces militants vaillants qui ont le courage de se présenter tout seuls aux élections sociales dans leur entreprise.

Certains militants ont déjà mis au point toute une stratégie. D'autres réfléchissent encore à la meilleure manière de s'y prendre. Mais pas de problème, dans le stand d'information, ils trouvent toute l'inspiration nécessaire. Comment faire une affiche ou un tract ? Comment rédiger une brochure d'accueil dans l'entreprise ? Comment faire un bon usage des panneaux d'affichage dans l'entreprise ?

Le service de formation de la FGTB est également présent. Après les élections sociales, ils assureront la formation et l'encadrement des nouveaux élus pour les préparer au mieux à leur mandat de délégué au Comité pour la prévention et la protection au travail et/ou au Conseil d'entreprise ou à leur mandat de délégué syndical.

Dans un autre coin du bâtiment, on organise un véritable fotoshoot et dehors, les militants qui ne connaissent pas encore le bus mobile de l'UBOT, ont largement le temps d'inspecter notre bureau mobile.

Mais le volet informel de cette journée des

- La lutte contre le stress et la charge de travail;
- La combinaison vie professionnelle et vie privée;
- La santé et la sécurité au travail;
- L'égalité de salaire entre les hommes et les femmes.

Et bien entendu, le fil rouge qui traverse toute la campagne : les salaires et le pouvoir d'achat.

Victor Willekens, délégué UBOT dans la firme Kuhne & Nagel, et Marc Heulens, délégué à la firme Supertransport, racontent leur expérience de délégué, les difficultés auxquelles ils sont confrontés, leurs expériences et leurs frustrations, mais aussi et surtout leurs victoires, petites et grandes, la satisfaction de réaliser un point pour lequel ils se sont battus parfois de longues années. Les deux militants donnent encore quelques conseils au public sur la question de mener campagne et soulignent l'importance de suivre les formations organisées par la FGTB : «Vous n'êtes jamais seuls, l'UBOT est là pour vous défendre, à coup de formations, de brochures et de conseils !»

Frank Moreels, secrétaire fédéral de l'UBOT Transport routier & Logistique, dit son contentement au sujet du grand nombre de militants venus assister à cette journée : «Votre présence confirme la tendance dans les autres régionales. Partout l'enthousiasme est grand et nous pourrons déposer plus de listes qu'aux élections précédentes. Mais ne crions pas victoire trop tôt. Nous avons des nouveaux militants magnifiques, nous avons constitué une équipe brillante, à nous maintenant de faire une course intelligente, de mener campagne et de faire le forcing.» Il énumère les réalisations de l'UBOT : «C'est l'UBOT qui a été à la base de la plateforme solide pour les négociations 2007-2008. C'est l'UBOT qui a mis les points de l'assurance hospitalisation et de la pension extralégale à l'agenda. C'est l'UBOT qui a obtenu un renforcement du contrôle syndical chez les fermiers de la VWM De Lijn. C'est l'UBOT

qui a attiré l'attention sur la problématique de la sécurité des parkings. A nous de l'expliquer clairement à nos électeurs. Nous pouvons sans rougir être fiers de ces beaux résultats !» Lieve Pattyn, secrétaire régionale de l'UBOT, se dit ravie du déroulement de la journée des candidats. «L'objectif de la journée était de permettre aux nouveaux candidats de faire plus ample connaissance avec les élections sociales et l'activité syndicale. Leur présence nombreuse est un signe prometteur. L'objectif était également de laisser la parole aux militants qui se sont d'ailleurs acquittés brillamment de cette mission. Nous disposons d'une magnifique équipe de militants avec lesquels nous allons aborder les élections sociales. Dans presque toutes les entreprises de notre province, nous présentons des candidats, des militants motivés qui ont la ferme volonté de réussir. Des militants qui savent ce qu'ils veulent réaliser dans leurs entreprises, qui défendent nos valeurs et qui sont décidés à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise. Ces militants sont, avec nos collaborateurs des secrétariats régionaux, un gage de succès : les élections sociales, nous les gagnerons !»



# ON THE ROAD TO VICTORY!

En route

Le 1er mai, nous fêtons un anniversaire. Notre bureau mobile aura pris la route 80 fois. Raison suffisante pour fêter cet événement. Les centaines de visiteurs qui sont venus nous trouver dans le bus nous ont apporté de précieuses informations que nous ne manquerons pas d'utiliser dans les mois à venir. Nous avons eu l'occasion de résoudre des tas de problèmes et d'inscrire une masse de nouveaux membres. De plus, de nombreux candidats se sont manifestés pour les élections sociales. Le record a été battu à Gand où nous avons accueilli pas moins de huit nouveaux candidats sur une journée. Et même s'il n'est pas dans nos habitudes de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, nous fêterons le 1er mai dans notre bus.

Notre bureau mobile constitue un outil d'action merveilleux. Lorsqu'une délégation de militants de DHL a mené une action devant les studios de la rtbf et de la VRT, notre bureau mobile était présent à la porte d'entrée. Nous avons d'ailleurs reçu la visite de Peter Vanvelthoven, ex-ministre de l'Emploi et porte-parole du groupe sp.a à la Chambre. Il a été le seul homme politique à venir soutenir notre action, les libéraux et les démocrates-chrétiens d'Yves Leterme préférant manifestement la quiétude et la chaleur des studios



## CHAUFFEURS DE BUS ET DE CAMION

VOUS RECEVREZ LA VISITE DE LA **FGTB UBOT**!

Comme chauffeur, vous faites de **LONGUES JOURNEES**, à des moments impossibles. Vous n'avez guère l'occasion de consulter votre syndicat. C'est pourquoi, l'**UBOT-FGTB** vient à votre rencontre. Dans notre bureau mobile, vous pourrez poser des questions concernant les **TEMPS DE CONDUITE ET DE REPOS, LES HEURES SUP, VOTRE SALAIRE...** ou simplement discuter avec nous autour d'une tasse de café.

OÙ POURREZ-VOUS NOUS TROUVER DANS LES MOIS À VENIR ?  
VOICI LES ENDROITS OÙ VOUS TROUVEREZ NOTRE BUREAU MOBILE QUI SERA OUVERT DE 11H À 18H.

LUNDI 05 MAI 2008 : Gand Skaldenpark  
MARDI 06 MAI 2008 : Bruxelles - Brucargo  
MERCREDI 07 MAI 2008 : Limbourg  
JEUDI 08 MAI 2008 : Zeebruges Zone de transport  
MARDI 13 MAI 2008 : Z.I. Limbourg  
MERCREDI 14 MAI 2008 : Aviapartner - Brucargo  
JEUDI 15 MAI 2008 : Limbourg  
LUNDI 19 MAI 2008 : LAR Rekkem  
LUNDI 02 JUIN 2008 : La Flandre Orientale  
MARDI 03 JUIN 2008 : La Flandre Orientale  
MERCREDI 04 JUIN 2008 : Anvers Rive Droite Quai 702  
JEUDI 05 JUIN 2008 : Anvers Rive Gauche Deurgandckok  
LUNDI 09 JUIN 2008 : Brucargo  
MARDI 10 JUIN 2008 : Brucargo  
LUNDI 16 JUIN 2008 : LAR Rekkem  
JEUDI 19 JUIN 2008 : Liège Zoning Logistics

POUR PLUS DE DÉTAILS QUANT AU LIEU D'ARRÊT DU ROADSHOW, contactez le secrétariat fédéral UBOT Transport Routier & Logistique.



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LE ROADSHOW DE L'UBOT :  
APPElez L'UBOT - TRANSPORT ROUTIER & LOGISTIQUE AU N° 03/224 34 34 OU ENVOYEZ UN MAIL À [VERONIQUE.DEROECK@BTB-ABVV.BE](mailto:VERONIQUE.DEROECK@BTB-ABVV.BE)



# UN VOTE ROUGE EST UN VOTE UTILE !

EN ROUTE

Certains membres du personnel doutent encore pour qui voter. A quelle organisation syndicale donner leur voix lors des élections sociales.

Personne n'aime émettre un vote inutile. Souvent, on vote pour Agnes parce qu'elle jouit d'une grande popularité, ou pour Pierre, ce beau type plein de charme (le lecteur peut bien entendu inverser les rôles !).

Mais soyons clairs : ne gaspillez pas votre voix ! Récompensez le travail fourni

par l'UBOT-FGTB au cours des quatre dernières années. Et si vous deviez encore douter de notre palmarès, voici quelques arguments pour vous convaincre.

## Nous devons inviter les travailleurs à répondre à trois questions très simples:

Rudy De Leeuw, président de la FGTB fédérale, est on ne peut plus clair : «Nous devons inviter les travailleurs à répondre à trois questions très simples:

■ Qui a mis la problématique de la baisse du pouvoir d'achat à l'agenda ? ■ Qui a dénoncé l'usage impropre fait des intérêts nationnels ? ■ Qui a mis à l'ordre du jour le point de l'augmentation des salaires minimums ?

La réponse est trois fois la même : la FGTB ! Malheureusement, nous n'avons pas toujours été suivis par la CSC. C'est dommage car si elle avait été à nos côtés, nous aurions pu faire entendre plus fort notre voix auprès du gouvernement !»

## Transport de marchandises pour compte de tiers

Dans ce secteur également, le compte est vite fait. ■ Qui a élaboré un cahier revendicatif digne du nom ? ■ Qui a mis à l'ordre du jour la problématique de la sécurité et du confort des parkings ? ■ Qui a veillé à obtenir un accord de principe concernant l'octroi d'une assurance hospitalisation pour tous les travailleurs ? ■ Qui s'est opposé bec et ongles à la désolidarisation de certains avantages sociaux (on voulait retirer l'octroi de certains avantages au fonds social pour permettre ainsi à certains patrons de ne plus respecter leurs engagements) ? Vous connaissez la réponse : l'UBOT-FGTB !



## Qui a oublié le «Pacte des générations» ?

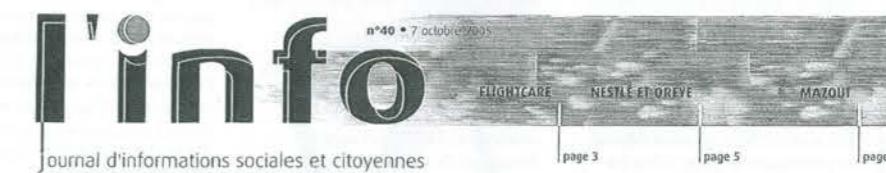
A ceux qui ont la mémoire courte, nous nous ferons un plaisir de rafraîchir la mémoire.

Nous sommes en automne 2004. Le gouvernement violet tente d'imposer aux travailleurs le fameux «pacte de solidarité entre les générations». Travailler plus et plus longtemps, allonger la carrière professionnelle, attaques contre la prépension, ... autant de points qui figurent dans les projets gouvernementaux.

La FGTB réagit immédiatement et commence à organiser la mobilisation pour crier halte aux projets du gouvernement.

La CSC réagit également en payant une annonce dans les journaux **dans laquelle elle explique pourquoi il ne faut pas passer à l'action**. Dans la marge, nous reproduisons cette annonce pour laquelle la CSC a payé gros.

Le 7 octobre 2004, la FGTB est seule à organiser une grève de 24 heures. Cette grève est une réussite, grâce aussi aux nombreux membres de la CSC qui soutiennent notre mouvement, désavouant ainsi la direction nationale du syndicat chrétien. La FGTB organise une deuxième journée d'action à laquelle la CSC participe sous la pression de ses propres militants. C'est avec fierté que nous pouvons dire que c'est grâce à nos actions que nous avons finalement obtenu le refinancement de la sécurité sociale, le relèvement d'une série d'allocations sociales, l'affaiblissement d'une série de mesures concernant la prépension et une convention prépension pour les métiers pénibles.



## Le préavis de grève est suspendu pour poursuivre les négociations tout en maintenant la pression.

**LA CSC A PRIVILÉGIÉ LA NÉGOCIATION. LES PREMIERS RÉSULTATS SONT ENCOURAGEANTS.**

### 10 bonnes raisons pour ne PAS faire la grève MAINTENANT

- 1 La prépension reste possible à 58 ans.
- 2 La prépension est maintenue pour les professions pénibles des ouvriers de la construction inopérants au travail et les travailleurs qui cumulent minimum 20 ans de travail en équipe avec service de nuit.
- 3 Les CCT prépension après une carrière longue (38 ans et plus) sont maintenues pour les prochaines années.
- 4 Les restructurations pourront encore faire l'objet d'un accompagnement social: droit à la prépension sans changement d'âge et avec intensification des efforts pour retrouver un emploi.
- 5 La discrimination fiscale à l'égard des nouveaux prépensionnés depuis 2004 est enfin supprimée.
- 6 Le système du malus pour les pensions (moins de pension si arrêt de travail avant 65 ans) est abandonné.
- 7 Le paiement à 60 ans de l'assurance-groupe ou fonds de pension est maintenu.
- 8 Le crédit-temps (4/5) devient un droit pour tous à partir de 55 ans.
- 9 Les efforts pour l'emploi des jeunes peu qualifiés sont intensifiés.
- 10 Le déficit de la sécurité sociale sera comblé en 2006 et 2007. La sécurité sociale sera dotée de nouvelles recettes provenant des revenus du capital. Les allocations sociales suivront l'évolution du bien-être à partir de 2008. D'ici là, certains pensionnés, invalides et allocataires sociaux à bas revenus recevront plus. Les pensions pour les femmes qui ont travaillé à temps partiel seront aussi augmentées.

### 10 bonnes raisons de la CSC

pour poursuivre les négociations et en même temps maintenir la pression.

C'est pourquoi le préavis de grève pour ce 10 octobre n'est que suspendu. D'abord la négociation, sinon l'action !

# UN VOTE ROUGE ES

## Ce n'est pas nous qui le disons ...

Leterme : peu d'applaudissements des acteurs socio-économiques pour son plan d'interdire les vols de nuit

### Syndicats et DHL fâchées, les groupes d'action attendent

**La direction et les syndicats de DHL réagissent furieusement au plan d'Yves Leterme d'interdire les vols de nuit. L'organisation patronale flamande VOKA n'est pas contente non plus. Les groupes d'action qui s'opposent aux vols de nuit restent provisoirement dans l'expectative.**

Une centaine de travailleurs de DHL ont débrayé hier après-midi et manifesté brièvement devant le centre de tri de l'entreprise sur l'aéroport de Zaventem. Il s'agissait principalement d'employés. Ils ont écouté un bref discours de délégués des centrales employées (SETCa et LBC) pour reprendre ensuite le travail.

Déjà auparavant, les centrales professionnelles de la FGTB, le SETCa et l'UBOT, avaient démolé complètement le plan. Elles fai-

saien état d'une honte absolue et se plaignaient de ne pas avoir été consultées. Selon l'UBOT, seule la re-fédéralisation des normes sonores peut apporter une solution durable. C'est frappant de constater que les centrales chrétiennes, la LBC et la CSC-Transcom, se montrent beaucoup plus prudentes. Certes, elles disaient «s'inquiéter» tout en précisant qu'il était prémature de réagir définitivement.

La direction de DHL rappelait une nouvelle fois qu'elle n'avait pas été consultée non plus. L'entreprise se disait «indignée», mais voulait obtenir dans les meilleurs délais une concertation avec les autorités politiques. DHL a déjà reçu le soutien de l'organisation patronale flamande VOKA et de Scale, l'organisation qui chapeaute les entreprises situées sur l'aéroport cargo Brucargo. Scale rappelait que «le

plan allait provoquer une réaction en chaîne imprévisible». Selon Philippe Muyers, administrateur délégué de VOKA, le plan était «un signal complètement fautif par rapport à la volonté de la Flandre de devenir le centre logistique de l'Europe».

#### Une solution réaliste et rationnelle

VOKA plaide pour trouver une solution rationnelle dans le cadre d'un monitorage des niveaux sonores à effectuer par un institut indépendant, afin que les décideurs politiques et les tribunaux puissent se baser sur des données objectives. Si une solution au problème ne peut être trouvée à l'occasion de la négociation de la réforme de l'Etat, un groupe de travail composé du gouvernement fédéral et des régions doit chercher une solution.

Jeudi 13 mars 2008. Au réveil, les travailleurs de DHL vivent un nouveau cauchemar. Les nouvelles à la radio et dans les journaux sont alarmantes. Yves Leterme propose d'interdire les vols de nuit à Zaventem de minuit à quatre heures du matin. La nouvelle éclate comme une bombe. Ni les syndicats ni la direction de DHL, l'entreprise directement visée, n'ont été consultés. L'UBOT-FGTB réagit immédiatement. Elle ne ménage pas ses critiques et annonce des actions si ce plan devait être mis en œuvre. Après le déménagement du hub européen de DHL à Leipzig en Allemagne et le plan social prévoyant le départ de 700

travailleurs, 1.500 autres emplois sont directement menacés, sans parler des menaces qui planent sur des milliers d'emplois indirects.

A notre grand étonnement, les collègues de la CSC Transcom appellent à la prudence. *«Nous devons attendre de connaître le plan dans son intégralité, proclament-ils, il faut voir la globalité du problème.»* Attitude déconcertante qui nous fait tomber à la renverse d'étonnement. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous étonner, comme le montre cet article paru dans le quotidien flamand *«De Tijd»* du 14 mars 2008.



**VOTE**

**FGTB-UBOT**  
*Ensemble, on est plus fort*



**LES 1.250 CANDIDATS FGTB-UBOT  
PRÉTSAVOUSDEPRENDRE  
DANS VOTRE ENTREPRISE AUSSI!**

www.es2008.be  
2008  
Mai

Elections  
sociales

Ensemble, on est plus forts

EST UN VOTE UTILE ?  
En route

## 2 mai 2008 : un jour férié pour tous ?

Bien curieuse, l'année 2008. Deux jours fériés tombent le même jour : la Fête du travail et la fête de Rerum novarum. La vraie Fête du travail, qui se fête tous les ans le 1er mai, et sa copie chrétienne, fêtée traditionnellement le jour de l'Ascension. Fait du hasard, ces deux jours fériés tombent en 2008 le même jour, le 1er mai.

### Il fallait donc trouver un jour pour «placer» quelque part un jour de congé supplémentaire

Le ministre de l'Emploi du gouvernement violet, Peter Vanvelthoven, avait décidé de programmer ce jour de congé le 2 mai. La plupart des entreprises avaient donc planifié ce jour à cette date, tout comme la majorité des ménages d'ailleurs qui avaient programmé leur fête de la communion, réservé un week-end prolongé. Bref, tout le monde avait déjà pris ses dispositions.

Mais les ministres vont et les ministres viennent, et le successeur de Vanvelthoven, Josly Piette, ancien numéro deux de la CSC, révoqua la décision, laissant aux secteurs le soin de programmer le jour de remplacement soit le samedi 2 mai soit à un autre jour. Et voilà partis en fumée le week-end prolongé ou la fête de la communion. Si le secteur ne trouvait pas de solution, il appartiendrait aux entreprises de décider.

Pour éviter que les familles ne doivent changer leurs projets et surtout pour éviter que la décision concernant l'octroi du jour férié ne soit prise au niveau des entreprises, l'UBOT avait mis le problème à l'ordre du jour de la Commission paritaire 140 à laquelle ressortissaient toutes les entreprises du transport et de la logistique, dans le but de fixer définitivement le jour de remplacement le 2 mai et sauver ainsi le week-end prolongé ou la fête de la communion déjà fixés.

C'était sans compter avec la CSC ! La CSC Transcom a renvoyé le problème au niveau des entreprises, abandonnant les travailleurs des petites entreprises à la décision arbitraire du patron. Par la faute de la CSC (et de son ancien secrétaire général qu'elle entendait sans doute protéger ?), les familles peuvent donc oublier leurs beaux projets !

VOTEZ 1  
VOTEZ FGTB

Les droits syndicaux dans le secteur des bus, seraient-ils moins importants pour la CSC ?

En 2007, lors des discussions avec les fermiers travaillant pour le compte de la WM – De Lijn, nous étions étonnés de constater que la CSC ne soutenait pas notre combat pour l'élargissement des droits syndicaux aux petites et moyennes entreprises. Lorsque l'UBOT avança la proposition de renforcer la présence syndicale chez les petits fermiers (dans le secteur 140.01) en accordant le droit aux permanents syndicaux d'accéder aux entreprises sans délégation syndicale, notre adversaire le plus farouche était ... la CSC – CCSP !

Estimant qu'il s'agissait d'une revendication superflue, la CSC s'en était complètement distanciée. C'est la persévérance et l'obstination de l'UBOT-FGTB qui ont permis de forcer une solution par la conclusion d'une convention collective en la matière.



**FGTB**

**Ensemble, on est plus forts**

**Elections  
sociales**

**Mai  
2008**

[www.es2008.be](http://www.es2008.be)

**1**

### Salaires services réguliers - services publics d'autobus pour la SRWT - C.P. 140.01

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires du personnel roulant des services publics d'autobus SRWT ont été relevés de 2% le 1er février 2008. Le nouvel indice pivot est égal à 108,34.

Ancienneté	Salaire horaire en €	Salaire horaire suppl. 100% en €	Travail de nuit entre 20h00 et 06h00 supplément de € 1,26/h
0 - 6 mois	11,6814	23,3628	12,9414
6 mois	11,7539	23,5078	13,0139
1 an	11,8265	23,6530	13,0865
2 ans	11,8990	23,7980	13,1590
3 ans	11,9716	23,9432	13,2316
4 ans	12,3457	24,6914	13,6057
6 ans	12,4454	24,8908	13,7054
8 ans	12,5452	25,0904	13,8052
10 ans	12,9593	25,9186	14,2193
12 ans	13,0622	26,1244	14,3222
14 ans	13,1651	26,3302	14,4251
16 ans	13,2678	26,5356	14,5278
18 ans	13,3708	26,7416	14,6308
20 ans	13,8117	27,6234	15,0717
22 ans	13,9178	27,8356	15,1778
24 ans	14,0236	28,0472	15,2836
26 ans	14,1298	28,2596	15,3898
28 ans	14,2357	28,4714	15,4957
29 ans	14,3418	28,6836	15,6018

**Indemnité RGPT :** € 273,18 nets par trimestre (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs par trimestre).

**Allocation mensuelle nouveaux services :** € 87,41 (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs).

**Supplément pour le travail de samedi :** 10% du salaire horaire.

**Supplément pour des prestations imprévues :** 25% du salaire horaire.

**L'employeur met des vêtements de travail à disposition :** indemnité pour entretien : € 26,88/an.

**L'employeur ne met pas de vêtements de travail à disposition :** € 8,05/mois.

### Salaires services réguliers - services publics d'autobus pour VVM - C.P. 140.01

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires du personnel roulant des services publics d'autobus VVM ont été relevés de 2% le 1er février 2008. Le nouvel indice pivot est égal à 108,34.

Ancienneté	Salaire horaire en €	Salaire horaire suppl. 100% en €	Travail de nuit entre 20h00 et 06h00 supplément € 1,26/h
0 - 6 mois	12,5145	25,0290	13,7745
6 mois	12,5915	25,1830	13,8515
1 an	12,6993	25,3986	13,9593
2 ans	12,8256	25,6512	14,0856
3 ans	12,9339	25,8678	14,1939
4 ans	13,0603	26,1206	14,3203
5 ans	13,1409	26,2818	14,4009
6 ans	13,3271	26,6542	14,5871
8 ans	13,5127	27,0254	14,7727
10 ans	13,7056	27,4112	14,9656
12 ans	13,8119	27,6238	15,0719
14 ans	13,9177	27,8354	15,1777
16 ans	14,1440	28,2880	15,4040
18 ans	14,2530	28,5060	15,5130
20 ans	14,4448	28,8896	15,7048
22 ans	14,5546	29,1092	15,8146
24 ans	14,6634	29,3268	15,9234
25 ans	14,7449	29,4898	16,0049
26 ans	14,8541	29,7082	16,1141
28 ans	14,9630	29,9260	16,2230
29 ans	15,0723	30,1446	16,3323

**Indemnité RGPT :** € 173,48 nets par trimestre (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs par trimestre).

**Allocation mensuelle nouveaux services :** € 123,71 (minimum 110 jours de prestations de travail effectifs).

**Indemnité forfaitaire pour 1ère interruption du jour > 1 h :** € 1,69.

**Supplément pour travail de samedi :** 15% du salaire horaire.

**Supplément pour prestations imprévues :** 25% du salaire horaire.

**L'employeur met des vêtements de travail à disposition :** indemnité pour entretien : € 18,84/an.

**L'employeur ne met pas de vêtements de travail à disposition :** € 7,44/mois.

### Salaires services réguliers spécialisés d'autobus - services spéciaux d'autobus - C.P. 140.02

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires du personnel roulant des services spéciaux d'autobus ont été relevés de 2% le 1er février 2008. Le nouvel indice pivot est égal à 108,77. L'indemnité RGPT reste inchangée depuis 01.07.2007.

Ancienneté	Salaire horaire en €	Trav. dominical en € suppl. 100%	Travail de nuit entre 22h00 et 06h00 (= suppl. € 0,50/h)	Indemnité RGPT € nets par mois	Indemnité RGPT € nets par jour
0 - 2 ans	10,3852	20,7704	10,8852	75,89	4,17
3 - 5 ans	10,4437	20,8874	10,9437	75,89	4,17
6 - 10 ans	10,5005	21,0010	11,0005	75,89	4,17
11 - 15 ans	10,6165	21,2330	11,1165	75,89	4,17
16 - 20 ans	10,7866	21,5732	11,2866	75,89	4,17
> 21 ans	10,8460	21,6920	11,3460	75,89	4,17

**Le montant de l'indemnité RGPT net par mois est valable à partir de 6 jours de prestations effectives par mois. Le montant journalier est payé jusqu'à 5 jours de prestations effectives. Tant les travailleurs à temps plein et à temps partiel ont droit au montant complet de l'indemnité RGPT.**

**Les prestations imprévues** sont rémunérées avec un supplément de 25% du salaire horaire.

**A partir du 01.01.2008 indemnité forfaitaire de € 1,- par jour effectivement presté à 3 conditions :**

- être occupé ce jour selon un service coupé;
- le chauffeur ne revient pas avec le véhicule à son domicile;
- le domicile se trouve à plus de 5 kilomètres du lieu de travail.

**L'employeur met des vêtements de travail à disposition :** indemnité pour entretien : € 17,10/an.

**L'employeur ne met pas de vêtements de travail à disposition :** € 7,44/mois.

### Salaires personnel de garage autobus et autocars - C.P. 140.01/02/03

Les salaires du personnel de garage dans le secteur autobus et autocars selon la classification professionnelle et les salaires horaires de base des entreprises de garage (C.P. 112).. A la suite du dépassement de l'indice pivot les salaires horaires minimums ainsi que les salaires réels du personnel de garage dans le secteur autobus et autocars ont été relevés de 2,36% à partir du 1 février 2008.

Catégorie	Sal.hor. en € 38 h/sem.
Manoeuvre "service"	10,55
Manoeuvre "service" 10 a. ancienneté	11,03
Manoeuvre "service" 20 a. ancienneté	11,58
Manoeuvre	11,03
Manoeuvre 10 a. ancienneté	11,58
Manoeuvre 20 a. ancienneté	12,13
Manoeuvre qualifié	12,13
Ouvrier qualifié 2ième catégorie	13,46
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	14,12
Ouvrier hors catégorie	15,11



## Salaires autocars : navettes, lignes internationales et tourisme - C.P. 140.03

Suivant le contenu du protocole d'accord les salaires ont été relevés de 1% le 1er octobre 2007.

Ensuite les salaires ont été indexés de 1,3% à partir du 01.10.2007, suivant l'indexation annuelle.

### Tourisme

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par h max. 12 h/jour
Jusqu'à 5h15'	43,43	1,15
De 5h16' à 12 h	85,69	1,15
De 12 à 14 h	93,22	1,15 max. 13,80
Par h au-delà de 14 h	7,53	1,15 max. 13,80

### Navettes et lignes internationales avec 2 chauffeurs

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par amplitude
11 h	70,98	12,65
12 h	78,27	13,80
13 h	85,66	13,80
14 h	92,97	13,80
15 h	100,34	13,80
16 h	107,73	13,80
17 h	114,99	13,80
18 h	122,38	13,80
19 h	129,69	13,80
20 h	137,07	13,80
21 h	144,44	13,80

### Navettes et lignes internationales avec 1 chauffeur

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par amplitude
10 h	84,59	11,50
11 h	94,02	12,65
12 h	103,36	13,80
13 h	112,96	13,80
14 h	122,38	13,80
15 h	131,90	13,80

#### Dispositions communes pour les 3 catégories

- Heures supplémentaires à payer pour une amplitude > 1.564,50 h par semestre (du 01.01 au 30.06 ou du 01.07 au 31.12) : (€ 7,53 x 150%) € 11,30/h.
- Heures supplémentaires prestées les dimanches et jours fériés ou leurs jours de compensation : (€ 7,53 x 200%) € 15,06/h
- Jour d'inactivité à l'étranger : € 71,83
- Prestations < 5h15' complètement effectuées à l'étranger : RGPT € 1,15/h + € 71,83
- Travail de garage jusqu'à amplitude de 6h30' : € 71,83
- Travail de garage amplitude de 6h31' jusqu'à 8h : € 85,69
- Travail dominical :
  - paiement des prestations au tarif normal
  - récupération endéans les 6 jours : pas de salaire
  - récupération plus tard dans l'année : € 85,69
- Travail aux jours fériés :
  - paiement des prestations au tarif normal
  - récupération endéans les 6 jours ou plus tard: € 85,69
- Déplacement de > 5h15' avec un autre véhicule : € 71,83
- Salaire horaire chômage technique, maladie accident de travail, chômage : € 10,9776
- Travail mixte : services publics d'autobus-autocar : indemnité journalière complètement selon le salaire "autobus".
- Travail mixte : autocars-services spéciaux d'autobus : indemnité journalière complètement selon les secteur dans lequel le plus d'heures a été prestées.
- L'employeur met des vêtements de travail à disposition : indemnité pour entretien : € 17,10/an.
- L'employeur ne met pas de vêtements de travail à disposition : € 7,44/mois.



## Salaires commerce de combustibles Flandre Orientale - C.P. 127.02

A la suite du dépassement de l'indice pivot les salaires du secteur commerce de combustibles ont été relevés de 2% à partir du 1er janvier 2008.

Catégorie	Salaire horaire en €
Chauffeur	10,6227
Personnel de nettoyage	7,9678
Personnel de garage qualifié	10,7678
Personnel de garage contremaître	10,8850

**Paiement d'un supplément par sac** pour le transfert de charbon dans des sacs chez les clients :  
 sac de 10 kg : € 0,1239.  
 sac de 25 kg : € 0,1735.  
 sac de 50 kg : € 0,2478.

**Transport d'essence et de gas en vrac ou en bouteilles** : prime de € 0,4957/h au-dessus du salaire horaire minimum.

**Nettoyage des chaudières et des cheminées** : prime de € 0,8676/h.

**Supplément de flexibilité par tâche de travail** : supplément pour tâches qui commencent avant 07h00 et/ou se terminent après 19h00:

Supplément € 2,4789 par tâche qui commence avant 07h00.

Supplément € 7,4368 par tâche qui se termine après 19h00.

## Salaires commerce de combustibles national - C.P. 127

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires du secteur commerce de combustibles ont été relevés de 2% le 1er janvier 2008. Le nouvel indice pivot est égal à 108,39.

Ancienneté	Sal.hor. en € 0 - 3 ans anc.	Sal.hor. en € > 3 ans anc.	Sal.hor. en € > 10 ans anc.	Sal.hor. en € > 15 ans anc.
Manoeuvre	9,4119	9,6621	9,7534	9,9015
Chauffeur	9,8478	10,0979	10,1892	10,3371
Chauffeur citerne	10,3436	10,5937	10,6850	10,8329

*Suite au protocole d'accord l'indemnité RGPT a été relevée à € 1,02/h à partir du 01.07.2007.*

## Salaires personnel roulant transport de marchandises et logistique - C.P. 140.04/09

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires ont été relevés de 2% le 1er février 2008.  
Le nouvel indice pivot est égal à 108,75.

Catégorie	Salaire horaire en € Temps de travail 38 h/semaine	Indemnité en € Temps de disponibilité (99% du salaire horaire)	Indemnité en € Temps de disponibilité dimanches et jours fériés
<b>Transport de marchandises</b>			
Convoyeur/manœuvre	9,0915	9,0005	13,5005
Chauffeur en formation	9,0915	9,0005	13,5005
Chauffeur camion charge utile < 7 tonnes	9,4430	9,3485	14,0225
Chauffeur camion charge utile 7 - 15 tonnes	9,6550	9,5585	14,3375
Chauffeur camion charge utile + 15 tonnes	9,9930	9,8930	14,8395
Chauffeur véhicule articulé	9,9930	9,8930	14,8395
Chauffeur ADR ou frigorifique	9,9930	9,8930	14,8395
<b>Messageries</b>			
< 6 mois d'ancienneté dans la firme	9,4430	9,3485	14,0225
> 6 mois d'ancienneté dans la firme	9,6550	9,5585	14,3375
<b>Services courrier et taxis-camionnettes</b>			
Salaires horaires minimums	9,9930	9,8930	14,8395
<b>Catégorie</b>			
	<b>Salaire horaire en € Temps de travail 39 h/semaine avec 6 jours de compensation payés</b>	<b>Indemnité en € Temps de disponibilité (99% du salaire horaire)</b>	<b>Indemnité en € Temps de disponibilité dimanches et jours fériés</b>
<b>Transport de marchandises</b>			
Convoyeur/manœuvre	8,8590	8,7705	13,1555
Chauffeur en formation	8,8590	8,7705	13,1555
Chauffeur camion charge utile < 7 tonnes	9,2010	9,1090	13,6635
Chauffeur camion charge utile 7 - 15 tonnes	9,4080	9,3140	13,9710
Chauffeur camion charge utile + 15 tonnes	9,7370	9,6395	14,4590
Chauffeur véhicule articulé	9,7370	9,6395	14,4590
Chauffeur ADR ou frigorifique	9,7370	9,6395	14,4590
<b>Messageries</b>			
< 6 mois d'ancienneté dans la firme	9,2010	9,1090	13,6635
> 6 mois d'ancienneté dans la firme	9,4080	9,3140	13,9710
<b>Services courrier et taxis-camionnettes</b>			
Salaires horaires minimums	9,7370	9,6395	14,4590

**Indemnité RGPT :** l'indexation annuelle a fixée l'indemnité RGPT à partir du 01.04.2008 à € 1,0752.

**Indemnités de séjour :** l'indexation annuelle a fixée les indemnités de séjour à partir du 01.04.2008 à :

**Indemnité A :** > 24 h hors domicile + 8 h temps de travail et/ou temps de disponibilité : € 32,5442.

**Indemnité B :** < 24 h hors domicile : € 13,1916.

**Indemnité C :** séjour fixe étranger : € 8,8481.

## Salaires personnel non roulant transport de marchandises et logistique - C.P. 140.04/09

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires ont été relevés de 2% le 1er février 2008.  
Le nouvel indice pivot est égal à 108,75.

Classe	Fonction	Salaire horaire en € 38 h/semaine	Salaire horaire en € 39 h/semaine avec 6 jours de compensation payés
Classe 1	Magasinier type 1	10,1210	9,8615
Classe 2	Technicien de surface Magasinier type 2 Magasinier type 3 Magasinier type 5 Homme à tout faire (H/F)	10,5910	10,3195
Classe 3	Magasinier type 4 Magasinier type 6 Magasinier type 7	10,8690	10,5905
Classe 4	Magasinier type 8 Fonction supervision magasin type 1	11,1465	10,8610
Classe 5	Fonction supervision magasin type 2 Contrôleur de qualité	11,4250	11,1320
Classe 6	Fonction supervision magasin type 3	11,6605	11,3615
Classe 8	Fonction supervision magasin type 4	11,8965	11,5915

*La prime d'équipe (h avant 07h00 ou après 19h00 et conditions supplémentaires) est de 7,50% du salaire horaire barémique.*

*La prime de nuit (h entre 20h00 et 06h00 et conditions supplémentaires) est de 12,50% du salaire horaire barémique.*

*La prime de nuit et la prime d'équipe ne peuvent pas être cumulées.*

## Salaires personnel de garage transport de marchandises et logistique - C.P. 140.04/09

Les salaires du personnel de garage dans le secteur transport de marchandises et logistique selon la classification professionnelle et les salaires horaires de base des entreprises de garage (C.P. 112). A la suite du dépassement de l'indice pivot les salaires horaires minimums ainsi que les salaires réels du personnel de garage dans le secteur transport de marchandises et logistique ont été relevés de 2,36% à partir du 1 février 2008.

Catégorie	Sal.hor. en € 38 h/sem.	Sal.hor. en € 39 h/sem.
Manoeuvre "service"	10,55	10,36
Manoeuvre "service" 10 a. ancienneté	11,03	10,75
Manoeuvre "service" 20 a. ancienneté	11,58	11,29
Manoeuvre	11,03	10,75
Manoeuvre 10 a. ancienneté	11,58	11,29
Manoeuvre 20 a. ancienneté	12,13	11,83
Manoeuvre qualifié	12,13	11,83
Ouvrier qualifié 2ième catégorie	13,46	13,12
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	14,12	13,76
Ouvrier hors catégorie	15,11	14,73

**Salaires personnel de garage  
déménagements - C.P. 140.05**

Les salaires du personnel de garage dans le secteur déménagements selon la classification professionnelle et les salaires horaires de base des entreprises de garage (C.P. 112).

A la suite du dépassement de l'indice pivot les salaires horaires minimums ainsi que les salaires réels du personnel de garage dans le secteur déménagements ont été relevés de 2,36% à partir du 1 février 2008.

Catégorie	Sal.hor. en € 38 h/sem.
Manoeuvre "service"	10,55
Manoeuvre "service" 10 a. ancienneté	11,03
Manoeuvre "service" 20 a. ancienneté	11,58
Manoeuvre	11,03
Manoeuvre 10 a. ancienneté	11,58
Manoeuvre 20 a. ancienneté	12,13
Manoeuvre qualifié	12,13
Ouvrier qualifié 2ième catégorie	13,46
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	14,12
Ouvrier hors catégorie	15,11

**Salaires personnel  
déménagements - C.P. 140.05**

Suivant le contenu du protocole d'accord les salaires horaires minimums ont été relevés de 1% le 1er avril 2008.

Le nouvel indice pivot est égal à 109,46.

Catégorie	Sal.hor. en € 38 h/semaine
Porteur débutant	9,6210
Porteur + 1 an	9,7040
Chauffeur	9,8887
Machiniste	9,8887
Emballeur	9,8887
Caissier	9,8887
Chauffeur permis C ou CE avec min 2 ans d'ancienneté dans le secteur	9,9943
Chef d'équipe	9,9943

*L'indemnité d'éloignement* est fixée à € 2,66 depuis 01.11.2007.

*Les indemnités de séjour* ont été adaptées à l'indice au 01.11.2007:

*Logement et petit-déjeuner* : € 13,98.  
*Repas de midi* : € 11,20.  
*Repas du soir* : € 9,75.

*Suivant le protocole d'accord l'indemnité RGPT* a été relevée à € 1,04 le 1er avril 2008.

*Prime d'ancienneté 2007 - payable en janvier 2008 :*

5 - 9 ans de service : € 32.  
10-14 ans de service : € 64.  
15-19 ans de service : € 96.  
> 20 ans de service : € 128.

**Salaires personnel de garage taxis - C.P. 140.06**

A la suite du dépassement de l'indice pivot, les salaires horaires minimums ainsi que les salaires réels du personnel de garage du secteur taxis ont été relevés de 2% à partir du 1er janvier 2008.

Le nouvel indice pivot est égal à 108,94.

Catégorie	Sal.hor. en € 38 h/sem.
Manoeuvre	8,9889
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	9,5442
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	10,4936
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	11,0520
Ouvrier hors catégorie	11,7956

**Salaires services de location (location de voitures avec chauffeur) - C.P. 140.06**

A base de la CCT d.d. 04.03.2008 les salaires horaires minimums du personnel roulant ont été fixées à partir du 1er février 2008. Le nouvel indice pivot est égal à 109,24.

Ancienneté	Salaire horaire en € 38 h/semaine
Salaire de base	10,4040
A partir de 3 ans	10,5080
A partir de 5 ans	10,6121
A partir de 8 ans	10,7161
A partir de 10 ans	10,8202
A partir de 15 ans	10,9242
A partir de 20 ans	11,0282

*L'indemnité RGPT* a été fixée à € 1,0404 nets par heure à partir du 1er février 2008.

**Salaires chauffeurs de taxis - C.P. 140.06**

Paiement sous forme de % de la recette :

36% si le tarif maximum est d'application.

35% si le tarif maximum n'est pas d'application.

**Revenu mensuel minimum garanti à partir du 01.01.2008 : € 1.360,71.**

(€ 1.360,71 x 3) : 494 = **€ 8,2634/h** à multiplier par le nombre d'heures de travail dans la période de paiement concernée.

**Heures supplémentaires 01.01.2008 : € 4,13/h (= supplément de 50%).**

**Salaire horaire en cas de manque de véhicule à partir du 01.01.2008 : € 6,28/h.**

**Indemnité RGPT à partir du 01.01.2008 :**

3,53% de la recette, hors TVA, avec un minimum moyen de € 5,-/jour par période de paiement.

Pour les chauffeurs à temps partiel le minimum moyen journalier de € 5,- n'est pas garanti.

**Indemnité d'ancienneté annuelle à partir du 01.01.2008 :**

0,60% après 5 ans ininterrompus en service de la firme.

1,15% après 10 ans ininterrompus en service de la firme.

1,75% après 15 ans ininterrompus en service de la firme.

2,30% après 20 ans ininterrompus en service de la firme.

L'indemnité d'ancienneté est calculée à base de la recette annuelle, hors TVA, de l'année précédente.

L'indemnité d'ancienneté devait être payée par l'employeur avant fin janvier 2008.

Vous avez droit à l'indemnité d'ancienneté si vous avez au moins 200 jours de travail ou des jours assimilés (aussi crédit-temps) dans l'année précédente et si vous étiez encore en service de la firme au 31.12.2007.

**Indemnité d'uniforme :**

Etait payée par le Fonds Social des Taxis au cours du mois de mars 2008 aux ouvriers à temps plein qui ont au moins 200 jours de travail à temps plein dans la période du 01.07.2006 jusqu'au 30.06.2007.

## Nouvelles permanences à ...

### ... Namur

#### Quand ?

Tous les 2èmes lundis du mois, toujours sur rendez-vous.  
Téléphonez à Daniël Maratta au numéro 071/64 12 99.  
Vous pouvez également faire un rendez-vous pour un autre jour.

#### Où ?

FGTB – Rue Dewez 40 – 2ième étage – 5000 Namur.

### ... Eupen

#### Quand ?

Tous les lundis à partir du 03.03.2008 ou sur rendez-vous.  
Téléphonez à David Cultraro au numéro 0484/78 80 68.

#### Où ?

Rue d'Aix la Chapelle 48 – 4700 Eupen.

### ... Roulers

#### Quand ?

Tous les lundis, mercredis et vendredis de 09h00 jusqu'à 12h00.  
Tous les mardis et jeudis de 14h00 jusqu'à 17h30.  
Tous les jeudis matins et les vendredis après-midis également sur rendez-vous.

#### Où ?

Zuidstraat 22 Bus 22 – 8800 Roulers

### ... Furnes

#### Quand ?

Tous les lundis de 15h00 jusqu'à 17h00.

#### Où ?

Statieplein 21 à 8630 Furne



## 15 & 22 MARS 2008 JOURNÉES DES CANDIDATS BRUXELLES – BRABANT FLAMAND

La section régionale de Bruxelles – Brabant-flamand a organisé des journées des candidats au cours du mois de mars. Plus de 75% des candidats y ont participé. Nous avons pu constater que dans cette section régionale le nombre de nos candidats s'est accru de presque 100 candidats vis-à-vis des élections de 2004. Pour la première fois nous avons même pu accueillir plusieurs militants du secteur des autobus et autocars. Mais également des militants des autres secteurs comme assistance dans les aéroports, la logistique et le transport, des anciens et des nouveaux sont venus nous rejoindre.

«Nous en avons bien envie ! C'est clair que les candidats ont le bon dynamisme ! Et nous sommes enthousiastes et motivés. Aujourd'hui j'ai appris beaucoup d'un militant expérimenté de DHL : 10 sur 10 !» Ceci étaient quelques des nombreuses réactions que nous avons eues le lendemain. Notre équipe est très fière et elle est convaincue que nous allons gagner les élections.



FEDERAAL SECRETARIAAT BTB WEGVERVOER & LOGISTIEK  
SÉCRÉTARIAT FEDERAL UBOT TRANSPORT & LOGISTIQUE

Paardenmarkt 66 – Antwerpen 2000 – Anvers

Federaal Secretaris – Frank Moreels – Secrétaire Fédéral

Tel. : 03/224.34.34 – Fax : 03/224.34.49 – veronique.de.roeck@btb-abvv.be



**PROVINCIE ANTWERPEN** ■ 2000 Antwerpen – Paardenmarkt 66 | tel.: 03/224.34.35 – fax: 03/224.34.49 | ma-di-wo-do: 08.30 - 12.00 / 13.00 - 17.00 | vri: 08.30 - 12.00 [btb.antwerpen@btb-abvv.be](mailto:btb.antwerpen@btb-abvv.be) ■ 2300 Turnhout – Grote Markt 48 | tel.: 014/40.03.70 – fax: 014/42.28.87 | ma-di-wo-do-vrij: 08.30 - 12.00 | ma & do: 13.00 - 17.00 [btb.turnhout@btb-abvv.be](mailto:btb.turnhout@btb-abvv.be) ■ 2800 Mechelen – Zakstraat 16 | tel.: 015/29.90.48 – 014/40.03.70 – fax: 014/42.28.87 | do: 09.00 - 12.00 / 13 - 16.00 [btb.mechelen@btb-abvv.be](mailto:btb.mechelen@btb-abvv.be) | Secrétaire Lieve Pattyn [lieve.pattyn@btb-abvv.be](mailto:lieve.pattyn@btb-abvv.be) | Bestendig Afgevaardigde Carine Dierckx [carine.dierckx@btb-abvv.be](mailto:carine.dierckx@btb-abvv.be) | Propagandist Logistique Tom Peeters [tom.peeters@btb-abvv.be](mailto:tom.peeters@btb-abvv.be)

**PROVINCIE LIMBURG** ■ 3500 Hasselt – Gouverneur Roppezingel 55 | tel.: 011/22.27.91 – fax: 011/23.37.94 | ma-do-vrij: 08.30 - 12.00 | di: 08.30 - 12.00 / 13.00 - 17.30 [btb.limburg@btb-abvv.be](mailto:btb.limburg@btb-abvv.be) | Secrétaire Eddy Graller [eddy.graller@btb-abvv.be](mailto:eddy.graller@btb-abvv.be) Propagandist Logistique Tom Peeters [tom.peeters@btb-abvv.be](mailto:tom.peeters@btb-abvv.be)

**PROVINCIE OOST-VLAANDEREN** ■ 9041 Gent-Oostakker – Oostakkerdorp 24 | tel.: 09/218.79.80 – fax: 09/218.79.81 | ma: 08.00 - 12.30 / 13.30 - 17.00 | di-wo-do: 08.30 - 12.30 / 13.30 - 16.30 | vri: 08.00 - 11.00 [btb.gent@btb-abvv.be](mailto:btb.gent@btb-abvv.be) ■ 9200 Dendermonde – Dijkstraat 59 | tel.: 052/25.92.59 – fax: 09/218.79.81 | op afspraak [btb.dendermonde@btb-abvv.be](mailto:btb.dendermonde@btb-abvv.be) ■ 9300 Aalst – Houtmarkt 1 | tel.: 053/78.78.78 | do: 08.30 - 12.00 [btb.aalst@btb-abvv.be](mailto:btb.aalst@btb-abvv.be) Secretaris Bart Kesteloot [bart.kesteloot@btb-abvv.be](mailto:bart.kesteloot@btb-abvv.be) ■ 9100 Sint-Niklaas – Ver-morgenstraat 11 | tel.: 03/224.34.35 – fax: 03/224.34.49 | op afspraak [btb.antwerpen@btb-abvv.be](mailto:btb.antwerpen@btb-abvv.be) Secrétaire Lieve Pattyn [lieve.pattyn@btb-abvv.be](mailto:lieve.pattyn@btb-abvv.be) ■ 9600 Ronse – Statiestraat 21 | tel.: 055/21.33.79 – fax: 055/21.81.06 | ma-di-wo-do-vrij: 08.30 - 12.00 | ma: 13.00 - 18.00 | vri: 13.00 - 15.30 [btb.ronse@btb-abvv.be](mailto:btb.ronse@btb-abvv.be) | Secrétaire Didier Verdonckt [didier.verdonckt@accg.be](mailto:didier.verdonckt@accg.be)

**PROVINCIE VLAAMS BRABANT & BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST | PROVINCE DU BRA-BANT FLAMAND ET RÉGION DE BRUXELLES – CAPITALE** ■ 1080 Molenbeek – Picardstraat 69 Rue Picard | tel.: 02/511.87.68 – fax: 02/511.81.46 | ma-di-wo-do-vrij: 09.00-12.00 | ma: 13.00 - 17.30 [btb.brussel@btb-abvv.be](mailto:btb.brussel@btb-abvv.be) ■ 1800 Vilvoorde – Mechelsestraat 6 | tel.: 02/253.94.44 - 02/511.87.68 | fax: 02/253.44.41 | wo - vri: 09.00 - 12.00 | En op afspraak [btb.vilvoorde@btb-abvv.be](mailto:btb.vilvoorde@btb-abvv.be) ■ 3000 Leuven – Maria Theresiastraat 119 | tel.: 016/22.22.05 – 02/511.87.68 fax: 016/511.81.45 | donderdagnamiddag op afspraak [btb.leuven@btb-abvv.be](mailto:btb.leuven@btb-abvv.be) | Secrétaire/Sandra Langenus [sandra.langenus@btb-abvv.be](mailto:sandra.langenus@btb-abvv.be)

**PROVINCIE WEST-VLAANDEREN** ■ 8800 Roeselare – Zuidpand 22 B 22 | tel.: 051/26.00.84 fax: 051/24.08.73 | ma-wo-vrij: 09.00 - 12.00 | ma: 14.00 - 16.00 | vrijdagnamiddag op afspraak [btb.roeselare@btb-abvv.be](mailto:btb.roeselare@btb-abvv.be) ■ 8500 Kortrijk – Conservatoriumplein 9 | tel.: 056/26.82.49 – 051/26.00.84 fax: 051/24.08.73 | di: 09.00 - 12.00 [btb.kortrijk@btb-abvv.be](mailto:btb.kortrijk@btb-abvv.be) ■ 8900 Ieper – Korte Torhoutstraat 27 | tel.: 057/21.83.75 – 051/26.00.84 fax: 051/24.08.73 | ma : 16.30 - 17.30 [btb.ieper@btb-abvv.be](mailto:btb.ieper@btb-abvv.be) | Secrétaire René Degryse [rene.degryse@btb-abvv.be](mailto:rene.degryse@btb-abvv.be) | Propagandist Logistique Annita Vandenbussche [annita.vandenbussche@btb-abvv.be](mailto:annita.vandenbussche@btb-abvv.be) ■ 8380 Zeebrugge – Heiststraat 3 | tel.: 050/54.47.15 – fax: 050/54.42.53 | ma-di-wo-do-vrij: 08.30 - 12.30 | ma-di-do: 13.15 - 17.00 [btb.zeebrugge@btb-abvv.be](mailto:btb.zeebrugge@btb-abvv.be) ■ 8400 Oostende – J. Peurquaetstraat 27 | tel.: 059/55.60.85 – fax: 059/70.51.33 | ma-di-do: 08.30 - 12.00 / 14.00 - 17.30 | wo-vrij: 08.30 - 12.00 | Juli en augustus : ma-di-wo-do-vrij 08.30 - 12.00 [btb.oostende@btb-abvv.be](mailto:btb.oostende@btb-abvv.be) ■ 8000 Brugge – Zilverstraat 43 | tel.: 050/44.10.44 – fax: 050/54.42.53 | woensdagnamiddag op afspraak [btb.brugge@btb-abvv.be](mailto:btb.brugge@btb-abvv.be) | Secrétaire Renaud Vermote [renaud.vermote@btb-abvv.be](mailto:renaud.vermote@btb-abvv.be)

**PROVINCES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON** ■ 6000 Charleroi – Boulevard Devreux 36-38 | tél.: 071/64.13.05 ou 071/64.12.99 – fax: 071/32.29.58 | lu-ma-jeu: 09.00 - 12.00 / 13.00 - 16.00 | ven: 09.00 - 12.00 [ubot-charleroi@ubot-fgtb.be](mailto:ubot-charleroi@ubot-fgtb.be) ■ 7000 Mons – Rue Chisaire 34 | tél.: 071/64.13.05 – fax: 071/32.29.58 | permanence le 1<sup>er</sup> mardi matin du mois [ubot-mons@ubot-fgtb.be](mailto:ubot-mons@ubot-fgtb.be) ■ 7130 Binche – Rue Gilles Binchois 16 | permanences le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois 09.00 - 11.30 | 7500 Tournai – Rue des Maux 26 | tél.: 069/53.27.92 – fax: 069/22.00.29 | lu-mer-ven : 09.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 | ma-je : 09.00 - 12.00 [ubot.tournai@ubot-fgtb.be](mailto:ubot.tournai@ubot-fgtb.be) ■ 7700 Mouscron – Rue du Val 3 | tél.: 056/83.33.44 – fax: 056/48.46.71 | lu-ma-je-ve: 09.00 - 12.00 | ma-mer-je: 13.30 - 17.00 [ubot-mouscron@ubot-fgtb.be](mailto:ubot-mouscron@ubot-fgtb.be) ■ 7860 Lessines, Rue Général Freyberg 11 | uniquement sur rendez-vous et téléphoner au 069/53.27.92 [ubot.lessines@ubot-fgtb.be](mailto:ubot.lessines@ubot-fgtb.be) ■ 1400 Nivelles, Rue de Namur 24 | uniquement sur rendez-vous et téléphoner au 069/53.27.92 Secrétaire Philippe Dumortier [philippe.dumortier@ubot-fgtb.be](mailto:philippe.dumortier@ubot-fgtb.be) Propagandiste Jean-Marie Lamarque [jean-marie.lamarque@ubot-fgtb.be](mailto:jean-marie.lamarque@ubot-fgtb.be) Propagandiste Daniël Maratta [daniel.maratta@ubot-fgtb.be](mailto:daniel.maratta@ubot-fgtb.be) Propagandiste Michel Dillies [michel.dillies@ubot-fgtb.be](mailto:michel.dillies@ubot-fgtb.be)

**PROVINCES LIÈGE – NAMUR – LUXEMBOURG** ■ 4000 Liège – Place Saint-Paul 9 (7<sup>e</sup> étage) | tél.: 04/221.96.50 – fax: 04/221.95.82 | lu-ma-je: 08.00 - 12.00 / 13.30 - 16.00 | ven: 08.00 - 11.00 [ubot.liège@ubot-fgtb.be](mailto:ubot.liège@ubot-fgtb.be) | Secrétaire Frida Kaulen [frida.kaulen@ubot-fgtb.be](mailto:frida.kaulen@ubot-fgtb.be) Propagandiste Logistique David Cultraro [david.cultraro@ubot-fgtb.be](mailto:david.cultraro@ubot-fgtb.be)